

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion par moyens informatiques du 12 février 2018

Présidence : Jacky HUGARD

Membres présents : Mmes PETRYCK Adeline, THIRIOT Sandrine et ZVER Carine, MM. ERHESMANN Fernand, DESCHAMPS Bernard et VERLANT Frédéric.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol qui n'a pris part ni aux délibérations ni aux décisions.



Dossiers à traiter :

- Courriel de l'ES Lerouville reçu en date du 3 février 2018, qui déclare engager une équipe U15 à 11 pour la deuxième phase en lieu et place de l'équipe U15 à 8.

- Courriel de l'ECO reçu en date du 12 février 2018, qui déclare engager une équipe U15 à 8 pour la deuxième phase.

- Courriel reçu du FC Val d'argonne en date du 30 janvier 2018, qui déclare forfait général pour son équipe senior évoluant en 3^{ème} division groupe B pour le reste de la saison 2017/2018.

Frais financiers à la charge du FC Val d'argonne (549349) :

Frais forfaitaires de procédure : 32,50 €

Amende de forfait général : 63.20 €

Match n°50708.2 : Lerouville Commercy 1 / US Thierville 2 du 25/11/2017.

U13 excellence Groupe B

Match non joué pour terrain impraticable.

La commission prend connaissance de la feuille de match et constate que la rencontre n'a pas été jouée car l'arbitre a déclaré que le terrain était impraticable.

La commission prend également connaissance du courriel de l'ES Lerouville sur les circonstances de la déclaration d'impraticabilité.

En conséquence, la commission décide que la rencontre sera reprogrammée à une date ultérieure sur les installations du club de l'ES Lerouville.

Finale départementale du Festival des U 13

Le samedi 24 mars 2018 à Verdun au Stade du Parc de Londres.

Les équipes qualifiées : Bar le Duc FC 1, Bar le Duc FC 2, US Thierville, Ent. Sorcy Void Vacon, Ent. Centre Ornain, US Etain Buzy, SA Verdun Belleville, FC St Mihiel

Consignes à suivre avant de vous rendre à la finale :

Chaque club doit impérativement se munir d'un **2ème jeu de maillots ou de chasubles de couleur différente** (en cas de similitude de couleur lors des rencontres le club nommé en premier changera de maillots ou s'équipera de chasubles et bénéficiera du coup d'envoi).

N'oubliez pas votre feuille de matchs et le listing des licencié(e)s avec photos OBLIGATOIRE (Procédure pour imprimer le listing des licenciés avec photos dans footclub : Menu / Licences / Editions et extractions / cocher l'onglet édition des licenciés / sélectionner la ou les catégories désirées /cocher format liste licences matchs).

PROGRAMME

10H00 : Accueil des équipes et dépôt de la feuille de match, des licences à la table de marque.

10H15 : Réunion de tous les éducateurs, des responsables d'équipes, des arbitres et des arbitres Assistants bénévoles.

10H30 : Jonglage, parcours technique et quiz.

11H45 : 1ère rencontre groupe A (1 x 14 minutes)

12H10 : 1ère rencontre groupe B (1 x 14 minutes)

12H35 : 2ème rencontre groupe A (1 x 14 minutes)

13H00 : 2ème rencontre groupe B (1 x 14 minutes)

13H15 : Pause déjeuné

14H00 : 3ème rencontre groupe A (1 x 14 minutes)

14H25 : 3ème rencontre groupe B (1 x 14 minutes)

14H50 : 1ère rencontre groupe C (1 x 14 minutes)

15H15 : 1ère rencontre groupe D (1 x 14 minutes)

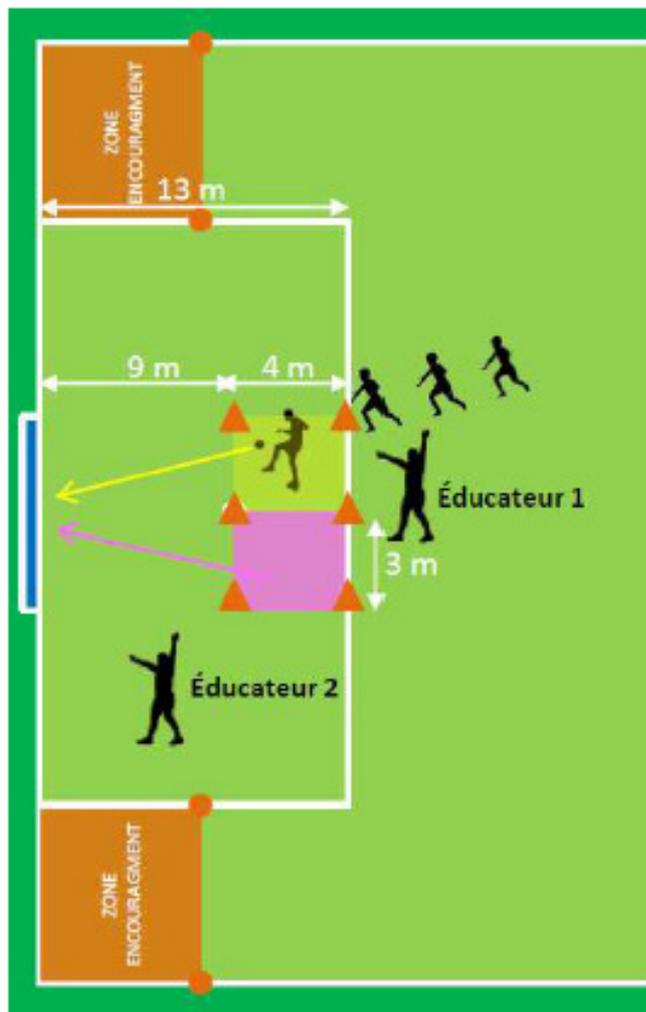
15H40 : 2ème rencontre groupe C (1 x 14 minutes)

16H05 : 2ème rencontre groupe D (1 x 14 minutes)

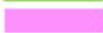
16H20 : Remise des récompenses pour toutes les équipes

PHASE DEPARTEMENTALE

DEFI JONGLAGE – PHASE DEPARTEMENTALE



Légende:

-  Tir gaucher
-  Tir droitier
-  zone de jonglage pour gaucher
-  zone de jonglage pour droitier
-  zone d'encouragement

Objectif :

Obtenir la meilleure moyenne de points par équipe (tous les scores sont pris en compte).

Atelier :

Chaque joueur doit réaliser des jongles en statique dans la zone prévue à cet effet et enchaîner une frappe de volée afin de marquer sans que la balle touche le sol.

2 essais par joueur. Une fois le passage terminé le joueur doit se diriger en zone d'encouragement. Le départ se fait balle au sol, les 2 pieds sont autorisés (aucune surface de rattrapage). Les jonglages s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.

Points :

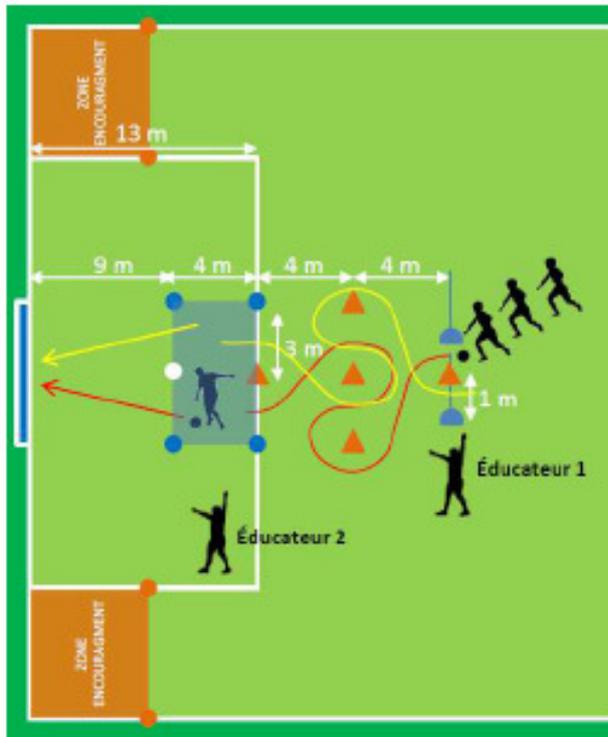
- 1 à 15 jonglages = 5 pts
- 16 à 29 = 10 pts
- 30 jonglages = 20 pts

Bonus but

(Seulement pour les joueurs ayant fait 30 jonglages)

- Si but marque = 10 points (Sans rebond)
- Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe.

DEFI CONDUITE – PHASE DEPARTEMENTALE



Légende:

-  départ gaucher
-  départ droitier
-  zone de frappe
-  zone d'encouragement

Objectif:

Réaliser la meilleure moyenne de temps par équipe (tous les scores seront pris en compte).

Atelier:

Chaque joueur(se) doit réaliser une conduite de balle pour arriver dans la zone de frappe et effectuer un tir afin d'atteindre une des cibles de la bâche. Le côté de départ est au choix. Le chronomètre démarre quand le 1^{er} joueur débute la conduite de balle (passage de la ligne) et il s'arrête au moment du tir du dernier joueur. Le départ du joueur suivant est déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (l'éducateur lâche l'épaule du joueur). Une fois le passage terminé, le joueur doit se diriger en zone d'encouragement. Un joueur qui ne respecte pas le circuit doit revenir à l'endroit de l'irrégularité pour continuer le slalom. Si le tir est déclenché après passage du mauvais côté du dernier cône, pas de bonus possible.

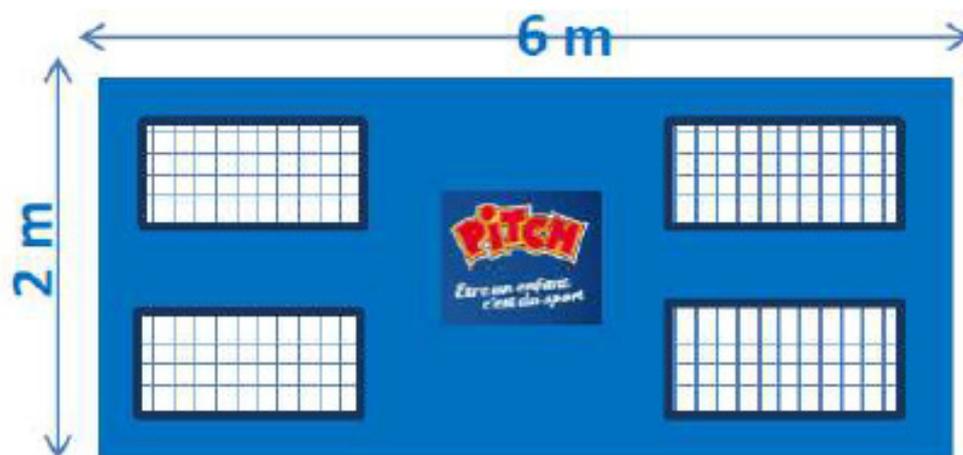
Temps bonus :

Lors du tir, à chaque cible atteinte, un bonus de **- 3 secondes** est soustrait au temps total de l'équipe (1 rebond avant le but autorisé). Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe. **Bâche utilisée lors du défi conduite.**

Pénalité : 20 secondes si la frappe a lieu avant la zone

Éducateur 1 : gestion du temps et des passages ;

Éducateur 2 : gestion des bonus, prise de notes et zone d'encouragement.



Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
Jacky HUGARD